

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté le 13 mai à 18h30.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 13 MAI 2024

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

5. Règlements

5.1 Adoption du règlement numéro 625-24-7, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue de Philipsburg et la rue de l'Église

5.2 Adoption du règlement numéro 726-24-3 modifiant certaines dispositions du règlement 726-18, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle

6. Administration générale et finances

6.1 Dépôt du rapport financier 2023 de la Ville de Bedford

7. Aménagement et urbanisme

8. Loisirs et culture

9. Service des travaux publics et services techniques

9.1 Octroi du contrat pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable) – BED20240417

9.2 Octroi du contrat pour la surveillance des travaux lors du remplacement des pompes de distribution – BED20240410

10. Service incendie et sécurité publique

10.1 Octroi de contrat pour la construction d'une nouvelle caserne incendie à Bedford, rue Cyr – BED20240212

11. Ressources humaines

12. Dépôt de correspondance

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, lundi 13 mai 2024 à 18h30.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Pierre Le Blanc
Marie-Josée Lamothe	Yves Gnocchini
Mona Beaulac	

Est absente : Mme la conseillère Marie-Pier Tougas

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière

24-05-169

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil ouvre la séance à 18h30.

ADOPTÉE

24-05-170

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 10 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

24-05-171

Adoption du règlement numéro 625-24-7, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue de Philipsburg et la rue de l'Église

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mai 2024 par monsieur le conseiller Daniel Audette par le biais de la résolution 24-05-148;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 625-24-7, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue de Philipsburg et la rue de l'Église.

ADOPTÉE

24-05-172

Adoption du règlement numéro 726-24-3 modifiant certaines dispositions du règlement 726-18, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mai 2024 par madame la conseillère Mona Beaulac par le biais de la résolution 24-05-149;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le règlement numéro 726-24-3 modifiant certaines dispositions du règlement 726-18, tel qu'amendé, relatif à la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt du rapport financier 2023 de la Ville de Bedford

Ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, du dépôt du rapport financier 2023 consolidé comprenant le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

24-05-173

Octroi de contrat pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

Considérant qu'une récente étude visant à démontrer la capacité résiduelle des installations de production à l'usine de filtration et de distribution de l'eau potable au réservoir d'eau potable de la Ville de Bedford a mis en lumière la vulnérabilité de son réseau en cas de panne d'une de ses pompes de distribution;

Considérant que les pompes actuelles de l'usine de filtration n'auront pas la capacité pour répondre aux besoins futurs anticipés;

Considérant également que ces dites pompes sont à vitesse fixe et ne permettent pas de moduler le débit de pompage selon la demande et conséquemment, elles consomment plus d'énergie que requis en période de faible consommation;

Considérant que le débitmètre venturi qui est actuellement submergé dans la réserve d'eau potable de l'usine de filtration sans aucune possibilité d'entretien à moins d'avoir recours à des plongeurs, pourra être remplacé par un débitmètre magnétique sur la conduite de refoulement principale à l'intérieur de l'usine;

Considérant que depuis 5 ans, les pompes B1 et B2 du réservoir d'eau potable sont hors fonction faisant en sorte que la Ville est sujette à manquer d'eau advenant un bris sur une des pompes B3 et B4;

Considérant que le devis d'appel d'offres BED20240417 a été publié sur le SEAO en procédant par un appel d'offres public pour permettre d'octroyer un contrat à un entrepreneur pour effectuer les travaux;

Considérant que six (6) entrepreneurs ont soumis une offre de service et que les six (6) offres ont été analysées par la firme TETRA TECH et jugées conformes dans le cadre de cette démarche, soit :

SOUSSIONNAIRES	PRIX TOTAL (incluant les taxes)
Groupe Mécano Inc.	1 012 828,58 \$
Filtrum Inc.	1 056 620,25 \$
Brébeuf Mécanique de procédé Inc.	1 066 910,51 \$
Groupe Québeco Inc.	1 126 869,98 \$
Construction Multi-Mécanique Inc.	1 147 705,61 \$
Groupe Centco Inc.	1 826 952,75 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Groupe Mécano Inc.;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroie un contrat de 1 012 828,58 \$ (incluant les taxes applicables) à Groupe Mécano Inc. pour le remplacement des pompes de distribution de son réseau d'eau potable (Usine de filtration et réservoir d'eau potable) selon les modalités du devis d'appel d'offres BED20240417 (no. réf. TETRA TECH : 51410TT) et de ses addendas 1, 2 et 3.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-05-174

Octroi d'un mandat de surveillance des travaux pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

Considérant que la Ville de Bedford va octroyer un contrat à un entrepreneur pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable);

Considérant que la Ville de Bedford en tant que maître de l'ouvrage, doit s'assurer de nommer un maître d'œuvre qui la représentera sur le chantier de construction et qui aura la responsabilité de surveiller l'ensemble des travaux;

Considérant que la Ville de Bedford a publié un appel d'offre sur SEAO et qu'elle a reçu 2 offres jugées conformes;

Considérant que ces deux offres ont été analysées par un comité d'évaluation selon les critères d'évaluation mentionnés dans la section « Instructions aux soumissionnaires » de l'appel d'offres BED20240410;

Considérant que selon l'analyse faite par le comité d'évaluation, un pointage final a été déterminé pour chaque soumissionnaire;

Considérant que c'est la firme « **GBi Experts Conseils inc.** » qui a obtenu le pointage final le plus élevé (voir tableau ci-joint) :

APPEL D'OFFRES BED20240410	
Soumissionnaire	Pointage final
GBi Experts Conseils inc.	14,00
Tetra Tech inc.	13,78

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie le mandat de surveillance des travaux pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable) à la firme **GBi Experts Conseils inc.** selon les modalités de l'appel d'offres BED20240410 et de leur soumission au prix forfaitaire de 96 441,03 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

24-05-175

Octroi de contrat pour la construction d'une nouvelle caserne incendie à Bedford, rue Cyr – BED20240212

Considérant qu'il est requis de procéder à la construction d'une nouvelle caserne incendie à Bedford, rue Cyr;

Considérant que la Ville de Bedford a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

24-05-175
(suite)

Considérant que six (6) entreprises ont déposé une soumission à la date et à l'heure prévues à l'appel d'offres soit :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Construction Richelieu	6 286 833,00 \$
Athena Construction	6 344 320,50 \$
GCP Construction	6 502 843,33 \$
Construction RDJ	6 811 119,00 \$
Construction J.Boulais	6 988 382,86 \$
Construction Serge Bergeron inc.	7 498 961,54 \$

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la soumission de Construction Richelieu s'avère la plus basse conforme aux documents d'appel d'offres;

Considérant que le projet de construction de la caserne incendie est admissible à une aide financière de 5 207 420 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroie le contrat pour la construction d'une nouvelle caserne incendie à Bedford, rue Cyr, au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Richelieu, pour un montant de 6 286 833,00 \$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 10 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

- Où va être exactement la nouvelle caserne?
- Quel est l'état du surplus accumulé versus le budget d'opérations? Vous ne trouvez pas que c'est beaucoup (le surplus)?
- Après avoir fini le projet de la caserne, vous allez vous en servir (du surplus) pour payer les dettes?
- J'ai de la misère à comprendre, est-ce possible d'expliquer les chiffres du rapport financier, la firme RCGT parlait d'un surplus raisonnable?
- Est-ce possible d'avoir une présentation du rapport financier comme les autres années?
- Le journal local c'est l'Avenir des Rivières?

24-05-176

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la séance soit levée à 18h45.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière